

ASTM - Action Solidarité Tiers Monde recrute

Accompagnement dans la collecte de fonds

Vous aspirez à mettre vos compétences en collecte de fonds au service d'une ONG de développement luxembourgeoise qui s'engage pour une société plus solidaire, plus juste et plus durable dans les pays du Sud et au Luxembourg, et qui place le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux de l'humain au cœur de ses actions ? Vous êtes motivé-e à contribuer au soutien des populations dans le Sud dans leur lutte pour leur émancipation politique, économique, sociale et culturelle ?

L'ASTM vous propose une mission créative d'accompagnement à la collecte de fonds, que vous mènerez en indépendant-e, en étroite collaboration avec la responsable de la communication et la coordination générale de l'ASTM, sur la base de quelques jours par mois. Les modalités de la mission sont décrites dans le cahier des charges en annexe.

Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) est une association à but non lucratif luxembourgeoise qui lutte depuis 1969 pour l'émancipation politique, économique, sociale et culturelle des peuples issus du Tiers Monde à travers le soutien direct des organisations partenaires et par un travail de sensibilisation et de plaidoyer politique au Luxembourg et en Europe. ASTM est agréée en tant qu'organisation non gouvernementale de développement auprès de la Direction de la Coopération au Développement luxembourgeoise.

Le fonctionnement de l'ASTM repose sur la collaboration étroite entre ses membres et ses salariés.

L'ASTM compte une cinquantaine de membres plus d'un millier de donateurs actifs. Son financement provient de différentes sources, dont la Direction de la Coopération du MAEE, les dons de citoyen-ne-s, les communes luxembourgeoises, le Ministère de l'environnement et développement durable (MECDD), le Ministère de la Culture, ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale.

Les **CV et lettre de motivation** sont à envoyer jusqu'au **27/04/2024**, de préférence par e-mail à **candidate@astm.lu** ou par courrier à Action Solidarité Tiers Monde asbl, 136-138, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSOCIATION ASTM

DANS LA COLLECTE DE FONDS

Présentation administrative de l'ONG

Nom de l'ONG :	ASTM – Action Solidarité Tiers Monde ASBL
Responsable de l'organisation :	Les membres du Conseil d'administration et Michaël Lucas, Coordinateur général
Adresse :	136 rue A. Fischer L-1521 Luxembourg
Numéro de téléphone :	+352 40 04 27 – 1
Personne de référence pour la mission :	Lisa Ewen : lisa.ewen@astm.lu

1/ Présentation de l'ASTM

L'ONGD Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) est une association luxembourgeoise à but non lucratif qui lutte depuis 1969 pour l'émancipation politique, économique, sociale et culturelle des peuples issus du Tiers Monde à travers le soutien direct des organisations partenaires et par un travail de sensibilisation et de plaidoyer politique au Luxembourg et en Europe.

Son financement provient de différentes sources, dont la Direction de la Coopération du MAEE, les dons de citoyen·ne·s, les communes luxembourgeoises, le Ministère de

l'environnement et développement durable (MECDD), le Ministère de la Culture, ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale.

Fortement ancrée dans la société civile locale, ASTM est membre fondatrice et participante active de la coupole des ONG luxembourgeoises (le Cercle de Coopération) ainsi que des diverses organisations, comme Etika ou Fairtrade Luxembourg. Ensemble avec le Mouvement Écologique, ASTM anime, coordonne et représente l'Alliance pour le climat Luxembourg (Klima-Bündnis) et participe à plusieurs plateformes de la société civile au niveau national. L'ONG participe également à des réseaux européens tels que EU-LAT, CAN Europe ou European Coalition for Corporate Justice.

A l'heure actuelle, l'Association gère trois programmes :

En solidarité internationale,

- l'Accord-cadre « Partenariats de solidarité » 2020-2024 mis en place par une trentaine de partenaires en Amérique-latine, Asie et Moyen-Orient et en Afrique.

En éducation à la citoyenneté mondiale,

- un Accord-cadre 2022-2024 « Les citoyens au Luxembourg, acteurs de changement social pour un monde plus juste »
- un Mandat 2022-2024 « Information spécialisée sur le développement et services à la collectivité », concernant son Centre d'Information Tiers Monde – CITIM (rallongé d'un an en raison du Covid).

Pour mener à bien les programmes et les projets précités, l'Association compte sur une structure constituée d'un Conseil d'Administration et une équipe multidisciplinaire de permanent·e-s, organisé·e-s en quatre secteurs d'activités : le secteur « Partenariats de Solidarité » (PARSOL), le secteur « Plaidoyer », le secteur « Éducation au développement » (ED) et le secteur « Transversal » (regroupant la coordination générale, l'administration et la communication). Les salarié·e-s sont soutenus par une quinzaine de bénévoles actifs dans les différents secteurs d'activités. L'ASTM compte une cinquantaine de membres plus d'un millier de donateurs actifs.

2/ Objet et objectif de la mission

Objet de la mission:

L'objet de la mission consiste à proposer, en étroite collaboration avec l'ASTM, une stratégie et un plan de collecte de fonds ainsi qu'à participer à sa mise en œuvre.

La mission comportera une première phase d'inventaire et d'analyse, à partir de l'étude de la situation existante et des évolutions constatées au sein de l'ASTM, au regard des tendances générales externes.

La deuxième phase consistera à élaborer une proposition de stratégie et un plan de collecte de fonds adaptée à la réalité et la spécificité de l'ASTM. Ce proposition portera sur l'amélioration des outils existants, l'optimisation des contributions actuelles et la mise en place de dispositifs nouveaux.

La troisième phase portera sur la mise en œuvre des mesures énoncées par le plan de collecte de fonds.

La stratégie, le plan et les mesures feront l'objet d'évaluations régulières.

Objectif de la mission :

L'objectif de la mission consiste à augmenter le volume des recettes nettes de l'ASTM, c'est-à-dire la différence entre les entrées financières et les dépenses liées à ces entrées, que ces dépenses soient réalisées pour générer ces rentrées ou qu'elles soient la condition à l'attribution de la rentrée (subvention).

3/ Calendrier et fin de la mission

La mission débutera dès la notification de la désignation du/de la consultante.

La première phase sera clôturée (remise de l'analyse) après deux mois à dater du début de la mission.

Le deuxième phase sera clôturée (remise de la proposition de stratégie) après un mois à dater de la notification de l'adoption par l'ASTM de l'analyse proposée par le/la consultant·e.

La troisième phase sera divisée en période de réalisation de mesures, dans les délais seront définis de commun accord entre l'ASTM et le/la consultante.

La mission est à durée indéterminée ; elle fera l'objet d'une évaluation chaque année.

Elle prendra fin lorsque les parties en décideront ainsi de commun accord ou sur décision unilatérale de l'une des parties, moyennant un préavis de deux mois à dater de la notification de la décision.

6/ Modalités d'organisation

L'ASTM :

- met à la disposition toute la documentation et l'information nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- organise les réunions et les rencontres nécessaires avec les personnes concernées au sein de l'ASTM ;
- accompagne les travaux du/de la consultant-e au travers de concertation régulière ;
- acquitte les factures émises par le/la consultant-e dans un délai de 30 jours à dater de la réception.

Le/la consultant-e :

- met en œuvre la mission selon l'objet défini ci-dessus ;
- communique à l'ASTM un rapport sur l'état d'avancement de la mission à chaque fois que cela est nécessaire pour déterminer la façon dont la mission doit être poursuivie ;
- communique à l'ASTM les propositions de stratégie et de plan ainsi que les propositions de mesures de mise en œuvre avant les réunions au cours desquelles ces documents doivent être discutés ;
- transmet mensuellement sa facture accompagnée d'une brève description des prestations réalisées au cours du mois écoulé et d'une indication des heures prestées.

7/ Cadre financier

La mission du/de la consultant-e est rémunérée sur la base de la combinaison des heures effectivement prestées avec le tarif horaire proposé.

Les frais du/de la consultant-e, acceptés par l'ASTM, sont remboursés.

La facturation pour les heures prestées en vue de la réalisation des deux premières phases sera plafonné à 6000 euros (TVA comprise).

Ensuite, la facturation pour les heures prestées sera plafonnée à 3300 euros (TVA comprise) par mois.

8/ Critères d'évaluation de l'offre

L'offre du/de la consultant·e sera évaluée par l'ASTM sur la base de :

1/ le profil du/de la consultant·e et son expérience (50%)

3/ le coût de l'intervention du/de la consultant·e (30%)

4/ la disponibilité du/de la consultant·e (20%)